

CONSEIL MUNICIPAL DE MONTBELLET

COMPTE RENDU du 5 JUIN 2020

Nombre de membres afférents au Conseil : 15 / En exercice : 15
Présents : 11 Votants : 15 dont 4 pouvoirs
Date de la convocation : 29 mai 2020
Date d'affichage : 9 juin 2020

L'an DEUX MILLE VINGT, le cinq juin à dix neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTBELLET, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle polyvalente de MONTBELLET *afin de respecter les règles de distanciation sociale*, sous la présidence de Madame Marie-Thérèse DREVET, Maire.

Etaient présents :

Marie-Thérèse DREVET, Jean-Pierre CORSIN, Sébastien BORNUAT, Marie-Claire HUSSON, Fabrice PONSOT, Laurent RICOL, Isabelle SALLIN, Jean-Luc BAUDRAS, Sylvie CARNEIRO DA SILVA, Jean-Eric POGGI, Dominique DECINA

Absents excusés avec pouvoir :

- Maryse CHARVET pouvoir à Sébastien BORNUAT
- Guillaume NERAT DE LESGUISÉ pouvoir à Fabrice PONSOT
- Bruno GALLI pouvoir à Marie-Claire HUSSON
- Jérôme ANDRE pouvoir à Marie-Thérèse DREVET

Rappel de l'ordre du jour :

- Présentation et vote du Budget Primitif 2020
- Vote des taux d'imposition 2020
- Délibération : transfert de bâtiment sur la zone du Pas Fleury à TOURNUS
- Délibération portant sur le contrat d'assurance multirisque de la commune
- Avenant régie compte DFT
- Dossier maîtrise d'œuvre : réfection clocher de l'église
- Questions diverses

1/ Lecture du compte rendu du 17 février 2020 : Approuvé à unanimité.

2/ Présentation et vote du Budget Primitif 2020

Vote et approuve à l'unanimité le budget primitif de l'année 2020 qui s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 1 232 132 € et en section d'investissement à la somme de 879 472.00 €

.Les taux de fiscalité locale demeurent inchangés pour 2020 à savoir :

- Taxe d'habitation :	17.23 %
- Taxe foncière (bâti):	15.24 %
- Taxe foncière (non bâti) :	40.67 %

Les travaux d'investissement les plus importants pour 2020 concernent la réfection du clocher de l'église du Bourg et le four à pain de Thurissey

3/ Délibération : transfert d'un bâtiment : Commune de Tournus : Communauté de Communes Mâconnais Tournugeois : ZIG ZAG VELOS à TOURNUS

- L'entreprise ZIG ZAG VELOS loue actuellement un bâtiment sur la zone du Pas Fleury à TOURNUS et elle souhaite acquérir ce bien qui appartient à la commune de TOURNUS mais dont la gestion est communautaire. La commune de TOURNUS a validé cette vente lors du conseil municipal du 21 janvier 2020 et le conseil communautaire a délibéré en date du 06 février 2020 pour définir les conditions financières et patrimoniales du transfert en pleine propriété du bâti situé sur la zone du Pas Fleury entre la commune de TOURNUS et la communauté de communes. L'ensemble des conseils municipaux de la CCMT doivent délibérer à leur tour.
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise la communauté de communes à acquérir le bien loué par ZIG ZAG VELOS d'une superficie de 238 m² pour un montant de 135 000 € outre TVA afin de lui revendre ensuite.

4/ Contrat d'assurance multirisque de la commune : protection juridique

Mme le Maire précise qu'un avenant au contrat d'assurance a été signé pour la mise en conformité de l'article 104 de la loi 2019-1461 du 27 décembre 2019 relatif à l'obligation d'assurance de la protection à l'égard du maire et des élus.

Le Conseil valide l'avenant.

5/ Avenant régie : Ouverture compte DFT

L'ouverture d'un compte DFT net (dépôt de fonds trésor suivi par internet) va permettre dans un avenir proche aux régisseurs d'effectuer des versements en numéraire chez d'autres partenaires que les finances publiques. Le choix à ce jour n'a pas été arrêté par le ministère entre le Crédit Agricole ou la Poste.

Le Conseil donne son aval pour la signature de l'avenant n° 2 à la création de la régie pour l'ouverture du compte DFT.

6/ Dossier de maîtrise d'œuvre : réfection du clocher de l'église

Avant d'engager les travaux par voie d'appel d'offre du clocher de l'église, il semble plus judicieux de confier la maîtrise d'œuvre à un architecte.

Un 3^e devis doit intervenir avant la prise d'une décision.

7/ Questions diverses

- Mme le Maire confirme les dispositions prises pour la réouverture des écoles avec le respect du protocole sanitaire et des gestes barrières. Les enfants sont heureux de se retrouver. Les inscriptions pour la rentrée prochaine sont ouvertes.

- Mr CORSIN propose que le 2^e tour des élections municipales fixée au 28 juin prochain se déroule à la salle polyvalente afin de mieux respecter les règles de distanciation physique et d'assurer la protection des élus qui vont assurer les permanences.

Renseignements seront pris auprès des services de la Préfecture.

- Les permanences des élus restent identiques au 2^e tour.

La séance est levée à 21h50 minutes

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans sus dits, ont signé au registre les membres présents